

Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.2**

Séance publique du

28 janvier 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
Date de signature : 30/01/2013
Date de réception : 30/01/2013
<small>POUR CERTIFICATION DU CARACTERE EXECUTOIRE:</small> - ACTE SIEGE <input checked="" type="checkbox"/> - COMPTE RENDU AFFICHE <input checked="" type="checkbox"/> - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITE <input checked="" type="checkbox"/>

OBJET : COMPTABILITE COMMUNALE - BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2013

Le 28/01/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 22/01/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dabbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Agnès AMIACH ELBEZ à M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Michèle JONES à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Henri MATAS à M. Francis TAULAN, M. Christian PEREZ à M. Stéphane PAOLI, Mme Françoise TERME à Mme Danièle BRUNET, M. Victor TONIN à M. Gérard BRAMOULLÉ

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Stéphane PAOLI

M. Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



01.01

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Finance - Programmation
- Informatique et RRH
Direction Finance et Budget

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 28/01/13

CC/9585

RAPPORTEUR : M. Gérard BRAMOULLÉ

Nomenclature : 7.1 Decisions budgetaires

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : COMPTABILITE COMMUNALE - BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2013 -
Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Malgré un contexte difficile évoqué dans les grandes lignes du débat d'orientations budgétaires du 17 Décembre 2012, nous poursuivons la stabilité des taux fiscaux depuis 2001 pour contribuer à maintenir le pouvoir d'achat des Aixois.

Aix-en-Provence est la seule Ville de sa strate à ne pas avoir augmenté ses taux sur une aussi longue période. Autour de cet axe majeur, nous continuons la poursuite des objectifs prioritaires suivants :

- Maîtrise des grands équilibres budgétaires
- Soutien appuyé à l'investissement

Pour atteindre ces objectifs, il est nécessaire de :

- poursuivre l'effort de rigueur de nos dépenses de fonctionnement
- optimiser les ressources.

Les dépenses de fonctionnement se caractérisent comme suit :

- une croissance de la masse salariale de 1,36 % (chapitre 012)
- une augmentation du poste subvention liée notamment à la participation de la Ville à Marseille Provence 2013
- une évolution sensible du montant des fluides
- une provision sur la participation communale à la DSP des crèches liée à une baisse de financement de la CAF
- un effort sur certains services aux publics qui entraîne des dépenses supplémentaires de fonctionnement des services.

La poursuite de l'effort est soutenue en investissement grâce notamment à des ressources propres dynamiques :

- un niveau élevé de FCTVA et de subventions d'investissement proportionnel aux investissements portés
- un montant de cessions

Le recours à l'emprunt reste constant.

Ceci a pu être réalisé malgré un tassement de l'autofinancement de 11,6M€ en 2012 à 9,5M€ en 2013.

En effet, la baisse sensible de certaines recettes de fonctionnement, dont les dotations de l'Etat notamment, entraîne un effet ciseaux sur la section de fonctionnement. : les recettes évoluent de +1,62 % alors que les dépenses évoluent de +2,9 %.

Je vous invite maintenant, mes chers Collègues, à examiner en détail ce projet de budget primitif qui vous est présenté.

2013.2 - COMPTABILITE COMMUNALE - BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2013

Présents et représentés	: 55
Présents	: 48
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 42
Contre	: 13

Ont voté contre

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Brigitte DEVESA, Mme Michelle EINAUDI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Fleur SKRIVAN, Mme Marie José VALETA

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à la majorité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI,

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 30/01/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

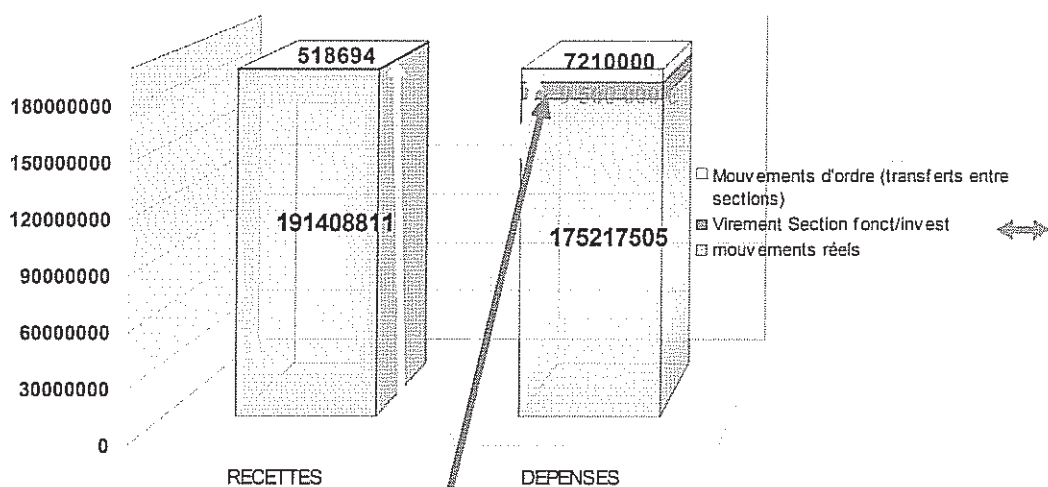
I – LES GRANDES MASSES BUDGETAIRES

Le budget primitif global 2013 s'établit à 311 127 382 €.

Il s'équilibre à 191 927 505 € en fonctionnement et à 119 199 877 € en investissement, en intégrant les mouvements d'ordre.

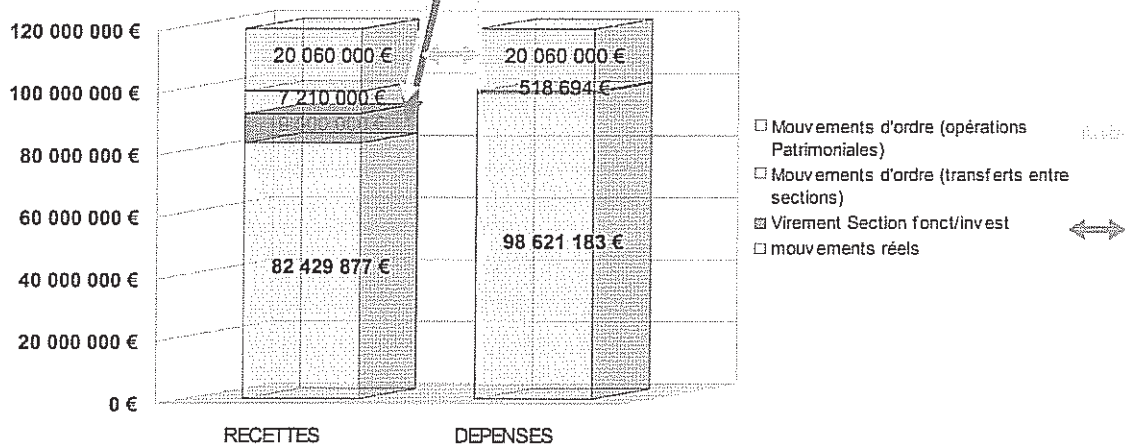
Fonctionnement 191 927 505 €

FONCTIONNEMENT



Investissement 119 199 877 €

INVESTISSEMENT



Le prélèvement sur la section de fonctionnement (9 500 000 €) et les ressources propres de la section d'investissement (26 922 196 €) couvrent largement le remboursement en capital de la dette de 11 700 000 €.

Par ailleurs, les contrats revolving s'équilibrent en dépenses / recettes pour un montant de 10 313 180€ et les remboursements temporaires d'emprunts à 4 000 000 €.

COMPARAISON DES MASSES BUDGÉTAIRES EN MOUVEMENTS RÉELS

BUDGET PRIMITIF 2012 / BUDGET PRIMITIF 2013

α) – Fonctionnement

RECETTES 2012	RECETTES 2013	EVOLUTION 2012/2013
188 357 643 €	191 408 811 €	1,62 %
DEPENSES 2012	DEPENSES 2013	EVOLUTION 2012/2013
170 282 950 €	175 217 505 €	2,9 %

β) Investissement

RECETTES 2012	RECETTES 2013	EVOLUTION 2012/2013
83 901 976 €	82 429 877 €	-1,75 %
DEPENSES 2012	DEPENSES 2013	EVOLUTION 2012/2013
101 976 669 €	98 621 183 €	- 2,77 %

II – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Elle s'équilibre à **191 927 505 €** en prenant en compte les mouvements d'ordre qui s'élèvent à **16 710 000 €** en dépenses et **518 694 €** en recettes.

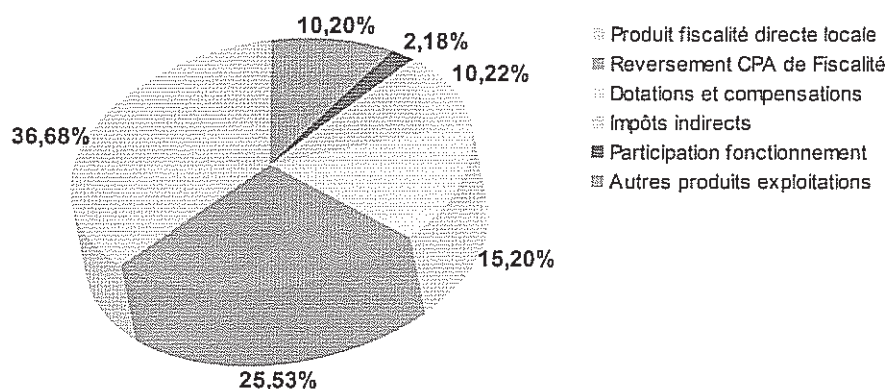
Les 16 710 000 € de mouvements d'ordre, en dépenses de fonctionnement, correspondent à :

- 7 110 000 € de dotation aux amortissements et provisions
- 9 500 000 € de virement à la section d'investissement
- 100 000 € de charges exceptionnelles correspondant à des régularisations comptables sur l'actif de la Ville.

Les 518 694 € de mouvements d'ordre en recettes de fonctionnement correspondent aux transferts entre sections.

A/ Les Recettes réelles de fonctionnement :

191 408 811 €



RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2012	2013	Ecart	Pourcentage évolution 2012 / 2013
Produit fiscalité directe locale	67 200 000 €	70 200 000 €	3 000 000 €	4,46%
Reversement Fiscalité CPA	47 010 764 €	48 866 950 €	1 856 186 €	3,95
Dotations et compensations	30 243 895 €	29 088 009 €	-1 155 886 €	-3,82%
Impôts indirects et taxes	19 955 000 €	19 558 000 €	-397 000 €	-1,99%
Participation fonctionnement	3 990 334 €	4 174 957 €	184 623 €	4,63%
Autres produits exploitations	19 957 650 €	19 520 895 €	-436 755 €	-2,19%
TOTAL	188 357 643 €	191 408 811 €	3 051 168 €	1,62%

Le volume des recettes réelles de fonctionnement par rapport au BP 2012 (188 357 643 €) se caractérise par :

- Poste fiscalité directe locale : une augmentation de plus de 3 000 000 € des produits de la fiscalité, liée notamment à l'impact du coefficient de revalorisation forfaitaire des bases fiscales et au dynamisme de l'assiette d'imposition.
- Reversement de fiscalité de la CPA : une évolution de 3,95 % des versements de fiscalité de la CPA .
- Poste dotations et compensation de l'Etat : une baisse sensible des dotations de l'Etat
 - La DGF subit les effets de la poursuite de la péréquation sur la part garantie (-720 000 €)
 - La Dotation de Solidarité Urbaine est en baisse progressive de – 379 786 € (1 139 357 € en 2013 contre 1 519 143 € en 2012, liée à la 2 ème année de sortie de l'éligibilité
 - Les dotations de compensation sont elles aussi affectées par une diminution tendancielle
- Poste Impôts indirects et taxes :
 - Le montant prévisionnel du produit des jeux est en baisse de 400 000 €, soit -5,4 %
 - Le produit des droits de mutation est également révisé à la baisse.

➤ Poste participations de fonctionnement :

Ce poste est relativement stable.

➤ Poste autres produits d'exploitation :

Ce poste se caractérise par une légère diminution de plus de 2 %. Ceci est principalement lié au fait qu'en 2012, ce poste incluait un produit exceptionnel de 950 000 € lié à la redevance capitalisée versée par la SACOGIVA dans le cadre d'un bail emphytéotique avec la Ville sur le site attenant à l'école primaire Giono (anciens appartements de fonction des instituteurs).

Sans ce produit exceptionnel, l'évolution de ce poste est +2,7 %.

Il inclut notamment les produits des régies pour 8 575 855 €, dont les prévisions prennent en compte l'impact de l'augmentation tarifaire de +3 % votée le 17 décembre 2012 sur les tarifs 2013.

Présentation des principales recettes par catégorie :

<u>Produits de la fiscalité directe locale</u>	<u>70 200 000 €</u>
<u>Reversement CPA de Fiscalité</u>	<u>48 866 950 €</u>
Dont :	
● Allocation de compensation :	24 914 371 €
● Dotation de solidarité communautaire :	23 942 028 €
<u>Dotations et Compensations</u>	<u>29 088 009 €</u>
Dont :	
● Part forfaitaire de la DGF :	24 100 000 €
● Dotation de solidarité urbaine :	1 139 357 €
● Dotation globale de décentralisation :	515 492 €
● Dotation spéciale instituteurs :	56 160 €
● Compensation Taxe Professionnelle	813 000 €
● Compensation Taxe Habitation	2 166 000 €
● Compensation Taxe Foncière	298 000 €
<u>Impôts indirects et taxes</u>	<u>19 558 000 €</u>
Dont :	
● Produit des jeux :	7 000 000 €
● Taxe additionnelle aux droits de mutation :	7 200 000 €
● Taxe sur l'électricité :	3 400 000 €
<u>Participations fonctionnement</u>	<u>4 174 957 €</u>
Dont :	
● Contrat Jeunesse	510 000 €
● Contrat Petite Enfance	950 000 €
● Remboursement des repas des crèches à la Caisse des écoles	700 000 €
● Participation Conseil Général Crèches	190 000 €

- Participation Etat Conservatoire 185 000 €

Autres Produits d'exploitation 19 520 895 €

Dont :

- Stationnement sur voirie 3 300 000 €
- Gestion Espace Public (redevances des terrasses et foires et marchés) 2 500 000 €
- Loyers 622 000 €
- Remboursement des prestations Ville de l'EPCC Ecole Supérieure d'Art 1 842 000 €
- Etablissement thermal 381 122 €

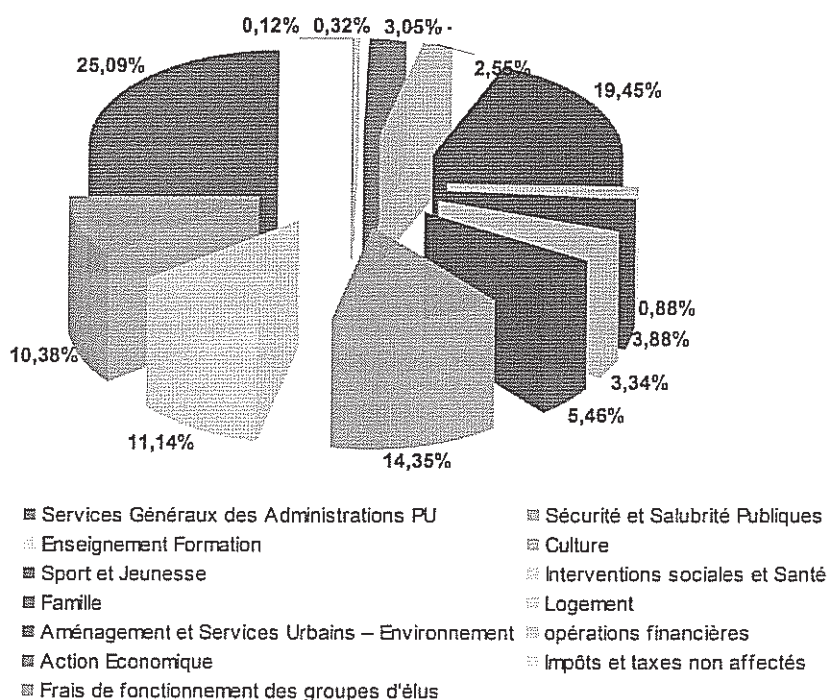
B/ Les dépenses réelles de fonctionnement : 175 217 505 €

Les dépenses réelles de fonctionnement évoluent de 170 282 950 € en 2012 à 175 217 505 €, soit + 2,9 %.

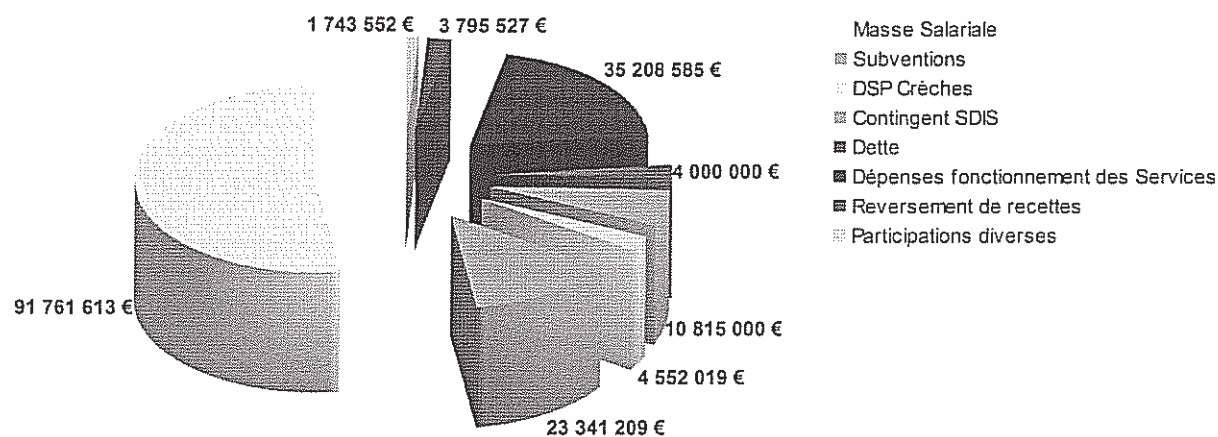
Elles se ventilent comme suit :

Répartition des Dépenses Réelles de Fonctionnement

Par chapitre :



Par catégories de dépenses :



a) La masse salariale : 91 761 613 €

Elle constitue le poste le plus important des dépenses de fonctionnement avec un montant de 91 761 613 € (chapitre 012) en 2013. Elle évolue de +1,36 % (90 528 731 € en 2012).

La masse salariale 2013 est impactée par les mesures suivantes :

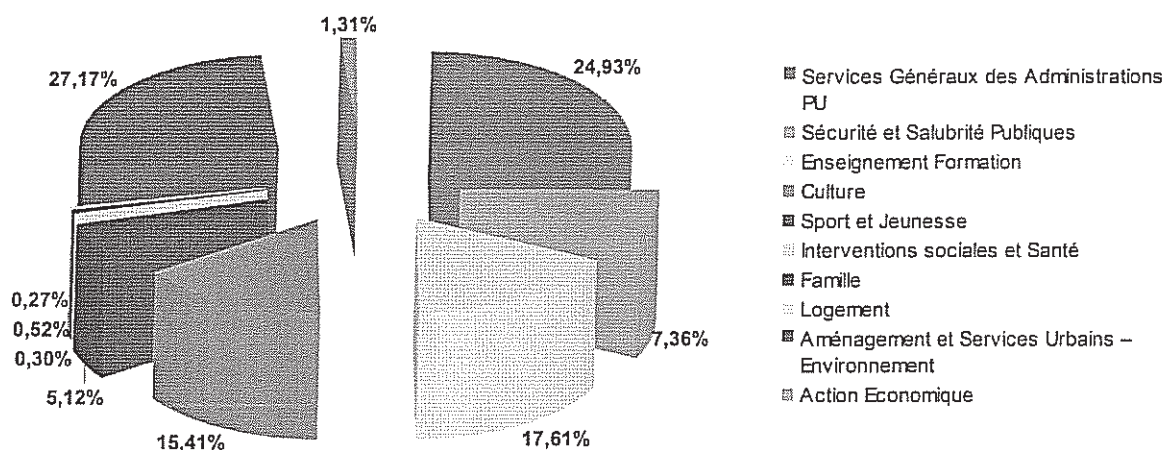
- mesures réglementaires obligatoires :

- évolution de la cotisation patronale CNRACL sur les agents titulaires et stagiaires : +0,1 % mis en place depuis le 01/11/2012 et +1,35 % à compter du 01/01/2013
- Rétablissement à 1% de la cotisation CNFPT au 01/01/2013 : + 0,1 %
- Augmentation du SMIC et des bas salaires
- Effet report des mesures concernant les catégories B intervenues en 2012 pour les filières culturelles et administratives

- mesures sociales :

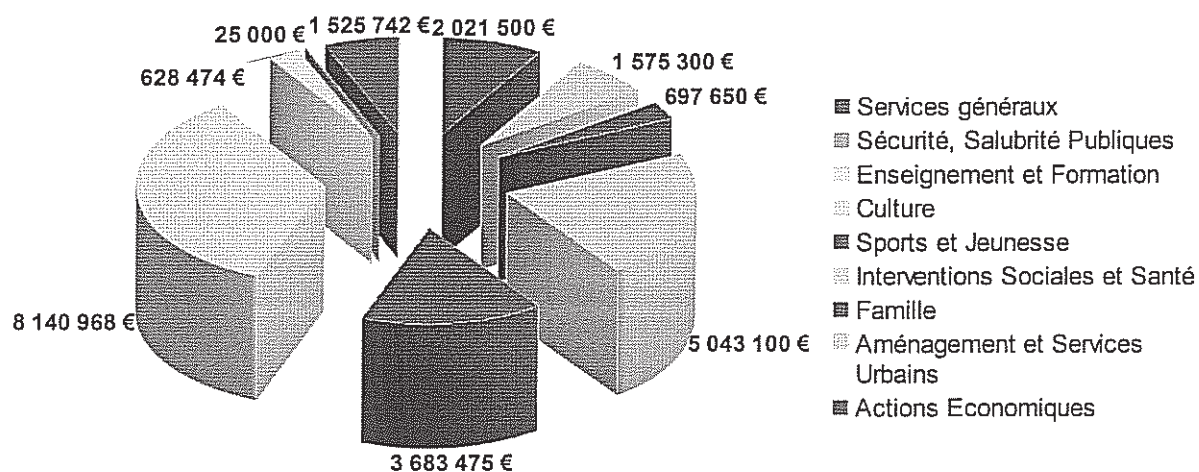
- participation aux dépenses de mutuelle pour la couverture santé des agents de la Ville
- Étude d'une revalorisation du régime indemnitaire des agents de catégorie C

• Masse salariale par chapitre



b) Les subventions :

23 341 209 €



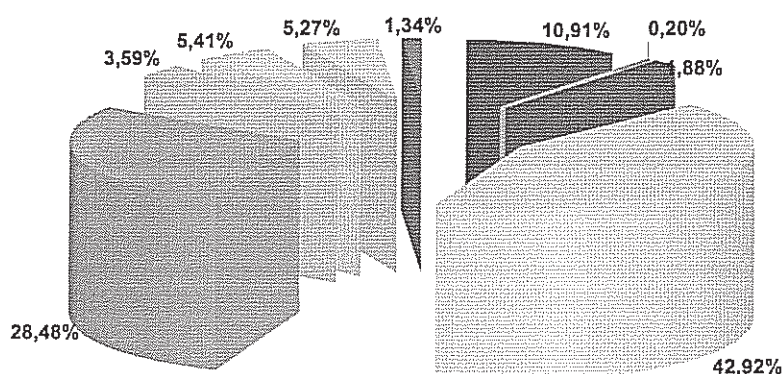
1) les subventions aux associations : 12 706 283 €

Elles représentent un montant global de 12 805 233 €, les plus importantes étant prévues pour :

● Le Festival International d'Art Lyrique :	1 242 974 €
● L'association du théâtre du Jeu de Paume :	915 000 €
● Théâtre danse littérature	797 000 €
● Le Centre Chorégraphique National :	325 000 €
● Marseille Provence 2013 :	1 664 684 €
● Le contrat jeunesse :	714 000 €
● Vie culturelle	441 500 €
● Les divers clubs sportifs conventionnés :	1 160 000 €
● Crèches privées :	611 850 €
● Aide sociale frais communs :	871 000 €
● Centres sociaux :	392 900 €
● CUCS	372 100 €

Leur répartition par secteur fonctionnel est la suivante :

Subventions aux Associations de Droit Privé



- | | |
|--|---|
| ■ Services Généraux des Administrations PU | ■ Sécurité et Salubrité Publiques |
| ■ Enseignement Formation | ■ Culture |
| ■ Sport et Jeunesse | ■ Interventions sociales et Santé |
| ■ Famille | ■ Aménagement et Services Urbains – Environnement |
| ■ Action Economique | |

<u>2) Les subventions aux organismes publics :</u>	9 229 044 €
● Le CCAS :	4 675 000 €
● L'Office Municipal du Tourisme :	1 840 000 €
● La Caisse des Ecoles :	384 544 €
● Ecole Supérieure d'Art :	2 320 000 €
<u>3) Les subventions exceptionnelles :</u>	1 405 882 €
Dont :	
Mission réhabilitation (opération de revitalisation du centre ville)	900 000 €
c) <u>Contingent d'incendie</u>	<u>10 815 000 €</u>
d) <u>Participations diverses</u>	<u>1 743 552 €</u>
Dont :	
Enseignement privé 1er degré	1 050 000 €
Syndicats intercommunaux (SMED, Touloubre, SABA, SI Réémetteur TV)	266 552 €
Mission locale	227 000 €
e) <u>Délégation de service public des crèches</u>	<u>4 552 019 €</u>
f) <u>Les dépenses de fonctionnement des services</u>	<u>35 208 585 €</u>
Affectées comme suit :	
● Chapitre 920 « Administration Générale »	19 533 066 €
● Chapitre 921 « Sécurité, Salubrité Publiques »	599 015 €
● Chapitre 922 « Enseignement, Formation »	1 676 657 €
● Chapitre 923 « Culture »	2 757 414 €
● Chapitre 924 « Sport et Jeunesse »	1 145 760 €
● Chapitre 925 « Interventions Sociales & Santé »	433 741 €
● Chapitre 926 « Famille »	470 000 €

● Chapitre 927 « Logement »	1 47 200 €
● Chapitre 928 « Aménagements et Services Urbains, Environnement »	5 086 732 €
● Chapitre 929 « Action Economique »	579 800 €
● Chapitres 931 , 933 et 936 « Opérations non ventilées »	872 000 €
g) <u>Reversement de recettes</u>	<u>3 795 527 €</u>
● reversement taxe de séjour à l'Office du Tourisme	1 100 000 €
● reversement d'une partie du produit stationnement voirie à la SEMEPA	2 232 000 €
● reversement au Casino dans le cadre des Manifestations Artistiques de Qualité	361 527 €
● Reversement régie EPCC	102 000 €
h) <u>L'intérêt de la dette</u>	<u>4 000 000 €</u>

Même si 2013 s'annonce plus favorablement en terme de liquidité et donc d'évolution des marges les intérêts sur les contrats de 2012 sont grévés de marges élevées. Nos prévisions restent toujours prudentes et anticipent les incertitudes liées au marché financier et au risque d'augmentation des taux et des problèmes de financement. L'agence de financement n'étant toujours pas encore créée, persistent des risques de liquidité.

2013

III – LA SECTION D’INVESTISSEMENT

Elle s'équilibre à **119 199 877 €**, en incluant les mouvements d'ordre pour **20 578 694 €** en dépenses et **27 270 000 €** en recettes auquel se rajoute le virement de la section de fonctionnement de 9 500 000 €.

Ces derniers correspondent à des écritures comptables ne générant ni encaissement ni sortie de fonds :

- Virement de la section de fonctionnement
- Dotations aux amortissements et provisions
- Intégrations d'actifs dans le patrimoine de la Ville par crédit des comptes 20 et 238 (études et avances sur immobilisations et débit du compte 21 (immobilisations corporelles))

A/ Les recettes réelles d'investissement :

82 429 877 €

L'évolution des recettes réelles de l'investissement se caractérise cette année par :

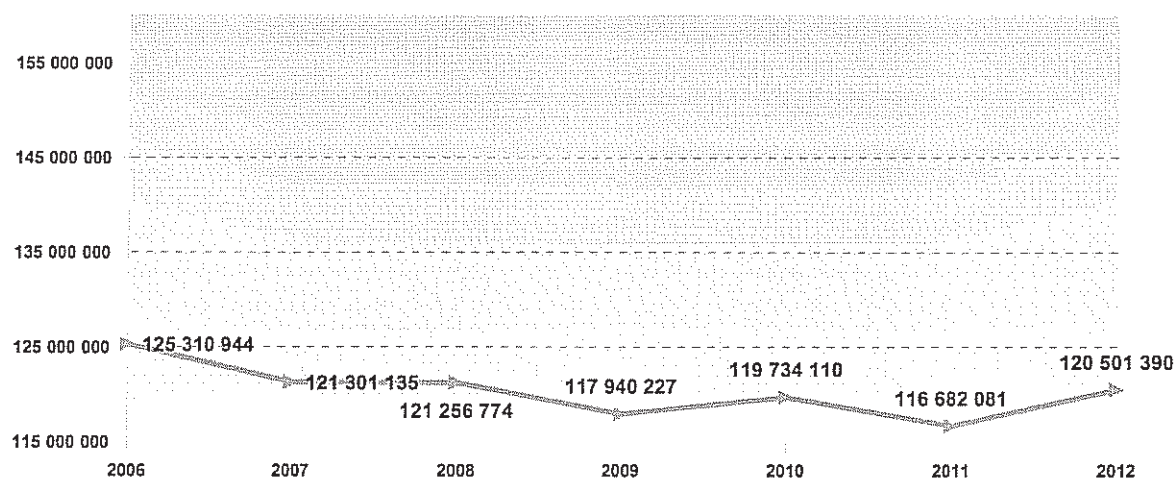
- un niveau toujours élevé de subventions proportionnel aux volumes d'investissement sur les grands équipements, de plus de 12 M€
- un montant important de produit prévisionnel des cessions (chapitre 95)
- une augmentation sensible du FCTVA, proportionnelle à l'augmentation des investissements réalisés avec un montant prévisionnel de 9,2 M€

L'emprunt est prévu pour un montant de **25 000 000 €** face à des dépenses d'équipement de **68 848 003 €**, dont **4 622 863 €** de subventions d'équipements versées .

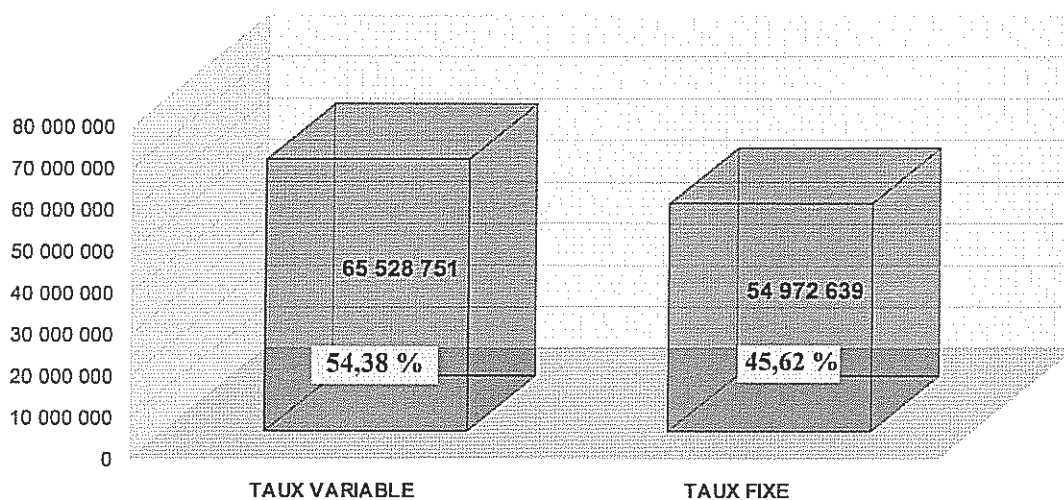
A côté de cet emprunt classique, la Ville utilise, pour des périodes d'ajustement plus ou moins brèves, le crédit long terme renouvelable (CLTR) à hauteur de 10 313 180 € (dépense / recette) au compte 16449 ainsi qu'un montant de 4 000 000 € (dépense / recette) prévu au titre des remboursements temporaires d'emprunts.

Il s'agit là d'une solution financièrement intéressante dans la mesure où les intérêts ne courent que durant la période de mobilisation effective des sommes empruntées, ce qui nous permet d'ajuster au plus près le recours aux emprunts classiques plus rigides.

Capital Restant Dû



Répartition de l'Encours de la Dette par Taux



Les principales recettes traditionnelles externes de la section d'investissement sont les suivantes :

- Le Fonds de Compensation de la TVA 9 200 000 €
- Le produit des amendes de police : 3 800 000 €
- Le produit de la Taxe d'aménagement (ex TLE) : 1 500 000 €
- Les cessions d'immobilisations : **12 320 000 €**

Les plus importantes sont :

- le solde de la vente d'Hôtel de Caumont 7 000 000 €

(locaux ancien conservatoire)

- vente 6 logements Jean-Jaurès	1 215 000 €
- ventes 6 logements J. Isaac,	962 100 €
- vente Les Floralties	1 700 000 €
- vente 9 rue P. et M. Curie	482 000 €

- Les subventions d'équipement attendues : 12 422 196 €

Les principales opérations cofinancées sont le nouveau Conservatoire de Musique, l'Aménagement Quartiers Est, l'Ecole de Musique et la Salle des Fêtes des Milles, l'Ensoleillée, le Centre de Congrès Carnot et doublement Arc de Meyran.

B/ Les dépenses réelles d'investissement : 98 621 183 €

Les dépenses réelles d'investissement se décomposent en :

- dépenses d'équipement
- remboursement en capital de la dette (dépense obligatoire)
- autres dépenses diverses.

a) **Les dépenses d'équipement**

Les dépenses d'équipement de la Ville répertoriées dans les comptes 20 (études), 21 (immobilisations corporelles) et 23 (travaux en cours) s'élèvent à 68 848 003 €.

Les priorités sont portées sur :

- **les équipements**

- le nouveau Conservatoire de Musique
- l'équipement musical du nouveau conservatoire de musique
- le Centre des congrès Carnot
- la Médiathèque Li Campaneto
- l'école de musique et salle des fêtes des Milles
- la fourrière et refuge animal

- **les équipements sportifs**

Terrain synthétique de Puyricard
vestiaire house club de Puyricard

- **les Universités**

- Plan Campus
- Contrat de Plan Etat Région

- **la rénovation urbaine Corsy/Beisson**

- projet ANRU

- **l'infrastructure voirie**

- aménagement des quartiers Est et Sud
- Arc de Meyran
- l'enseillée

- **la voirie et l'éclairage public**

- plan d'entretien voirie
- rénovation de l'éclairage public
- renouvellement du PC Magali (régulation des feux)

- **les équipements mécaniques de nettoyage**

- **les parcs et espaces verts**

- les écoles
 - plan de rénovation des écoles

- la restauration du patrimoine
 - église de la Madeleine
 - hôtels particuliers

Elles sont classées en trois rubriques :

- ▶ Les opérations importantes qui font l'objet d'une programmation pluriannuelle

- ▶ Les opérations globalisées qui correspondent aux travaux d'entretien ou de renouvellement du patrimoine communal et les opérations structurantes sur un an.

- ▶ Les subventions d'équipements

1-Les opérations qui font l'objet d'une programmation pluriannuelle : 44 933 102 €

Chapitre 900 – Services généraux : 3 984 000 €

Dont :

- Centre des Congrès Carnot 1 784 000 €
- Ecole de musique et salle des fêtes 2 000 000 €

Chapitre 901 – Sécurité et salubrité publiques : 900 000 €

- Transfert SPA 900 000 €

Chapitre 902 – Enseignement et formation : 750 000 €

Dont :

- Rénovation des écoles 500 000 €
- Restauration scolaire en self service 250 000 €

Chapitre 903 – Culture : 8 088 750 €

Dont :

- Eglise de la Madeleine : 1 615 000 €
- Equipement musical nouveau conservatoire 1 958 000 €
- Façade Hôtel de Caumont 1 200 000 €
- Hôtel château Renard 285 000 €
- Médiathèque Li Campaneto 600 000 €
- Restauration œuvres d'art 200 000 €
- Interventions patrimoines d'urgence 400 000 €

Chapitre 904 – Sport et jeunesse : 1 998 233 €

Dont :

- Maison des Arts martiaux 312 000 €
- Terrain synthétique-vestiaires-gradins-club house Val de l'Arc 786 233 €
- Terrain synthétique Puyricard 900 000 €

Chapitre 905 – Interventions sociales et santé **250 000 €**

Accessibilité aux handicapés 250 000 €

Chapitre 908 – Aménagement et services urbains – Environnement **28 962 119 €**

Dont :

- Réserves foncières : 2 000 000 €
- Travaux ZAC Sextius-Mirabeau : 11 706 000 €
- Aménagement quartier EST 2 765 000 €
- Doublement Arc de Meyran 930 000 €
- Grassie– Passerelle, plate-forme bus-carrefour 805 000 €
- Galerie Krypton 350 000 €
- La Bedoule 350 000 €
- Requalification voirie PPI 1 000 000 €
- Plan Campus 1 500 000 €
- Projet ANRU 2 862 085 €
- RD 14 Maternité 360 000 €
- Rénovation éclairage public 1 000 000 €
- Renouvellement PC Magali 1 200 000 €

2-Les opérations globalisées et opérations structurantes : **19 292 038 €**

Leur ventilation par fonction est la suivante :

Chapitre 900 – Services généraux des administrations publiques locales **5 596 623 €**

Sont regroupées dans ce chapitre les dépenses d'entretien des bâtiments communaux, d'acquisition de matériels et de fournitures de bureau, d'équipements informatiques, d'entretien du parc automobile, les travaux dans les cimetières, les mises aux normes de sécurité, etc.

Dont:

Travaux de bâtiments	915 000 €
Rénovation parc des chaufferies	500 000 €
Sécurité installations électriques	100 000 €
Installations téléphoniques	140 000 €
Centre informatique et matériel réseaux	850 000 €
Matériel réseau	250 000 €
Acquisition mobilier matériel services municipaux	160 000 €
Démarche innovation et performance	195 000 €
Service hygiène et sécurité	170 000 €
Atelier réparation automobile	100 000 €
Véhicules électriques et gaz	540 000 €
Travaux funéraires et aménagement de cimetières	200 000 €
Cimetières	321 223 €
Atelier impression	100 000 €

Chapitre 901 – sécurité et salubrité publiques **94 310 €**

Dont :

- Médiation : 10 000 €
- Police Municipale : 65 000 €
- Service Communal d'Hygiène et de Santé : 19 310 €

Chapitre 902 – Enseignement et formation **1 525 378 €**

Dont :

- Travaux de bâtiment dans les écoles : 880 000 €
- Acquisition de mobilier et matériel dans les écoles : 155 000 €
- Matériel informatique écoles 1er degré 100 000 €
- Restauration scolaire et self 210 000 €
- Sécurité et installations 128 000 €

Chapitre 903 – Culture **1 162 227 €**

Dont

- Service Archéologie : 124 500 €
- Aménagement dépôt Archéologie 150 000 €
- Petites allumettes 170 000 €
- Monuments classés : 52 000 €
- Conservatoire Darius Milhaud : 196 400 €
- Bâtiments culturels : 40 000 €
- Aménagement locaux ancien Archevêché : 65 000 €
- Autres équipements beaux arts : 53 513 €
- Acquisitions oeuvres d'art : 40 000 €

Chapitre 904 – Sports et Jeunesse **1 287 000 €**

Dont :

- Bâtiments sportifs : 260 000 €
- Gymnases : 220 000 €
- Stades : 277 000 €
- Equipements sportifs et loisirs : 232 000 €
- Toiture gymnase Val de l'Arc: 150 000 €

Chapitre 905 – Interventions sociales et santé **493 500 €**

Dont :

- Centres Sociaux : 65 000 €
- Accessibilité handicapés : 90 500 €
- Services sociaux 40 000 €
- Travaux des bâtiments et commission de sécurité : 40 000 €
- Centre hébergement Henri Dunant 150 000 €

Chapitre 906 : Famille **400 000 €**

Dont :

- Travaux crèches : 400 000 €

Chapitre 908 – Aménagement et Services urbains, **8 662 000 €**

Environnement

Dont :

- Voirie : 2 171 500 €
- Pavé – plan de mise en accessibilité de la voirie 100 000 €
- Aménagement grosses réparations pluvial 510 000 €
- Confortement des ouvrages d'art : 550 000 €
- Eclairage public : 900 000 €
- Installation mobilier urbain extra-muros : 450 000€
- Balayage : 970 000 €
- Aménagement espace public /jardins espaces verts 713 000 €
- Programme pour les CIQ : 447 000 €
- Signalisation lumineuse, verticale, circulation,bornes, sécurité routière : 917 000 €

<u>Chapitre 909 – Action Economique</u>	<u>71 000 €</u>
Dont :	
Jalonnement directionnel :	50 000 €
Jalonnement hôtelier :	21 000 €
3) <u>Les subventions d'équipement :</u>	<u>4 622 863 €</u>
<u>Chapitre 900 – Services généraux des administrations publiques locales</u>	<u>5 000 €</u>
<u>Chapitre 902 – Enseignement et formation :</u>	<u>1 905 612 €</u>
Contrat de Plan Etat Région (CPER)	1 905 612 €
<u>Chapitre 903 – Culture :</u>	<u>1 103 050 €</u>
Fondation des Milles	150 000 €
Fondation Vasarely	357 050 €
Festival International de Musique	80 000 €
Place d'Albertas	450 000 €
Théâtre du Jeu de Paume	50 000 €
Vie culturelle	16 000 €
<u>Chapitre 907 – Logement :</u>	<u>1 000 000 €</u>
OPHLM	1 000 000 €
<u>Chapitre 908 – Aménagement et Services urbains :</u>	<u>549 201 €</u>
Esthétique réseaux SMED	90 000 €
Mur anti-bruit Val Saint André	187 201 €
Subvention FAR	200 000 €
Zone rénovation secteur sauvegardé	72 000 €
<u>Chapitre 909 – Action économique :</u>	<u>60 000 €</u>

b) Le remboursement de la dette est prévu :

- au compte 1641 pour 9 926 430 € de remboursement d'emprunts classiques,
- au compte 16441 pour 1 773 570 € d'amortissement des contrats revolving (CLTR) auquel pourra s'ajouter le remboursement des contrats revolving à hauteur du montant mobilisé, plafonné à 10 313 180 € (dépense/recette) sur le compte 16449
- au compte 16451 (remboursements temporaires sur emprunts) : 4 000 000 € (dépense/recette)

c) Les autres dépenses diverses comprennent :

- dépôt et cautionnement: 3 010 000 €
- les avances sur marchés : 600 000 €
- le compte de tiers : 150 000 €

La somme prévue sur dépôt et cautionnement figure en dépenses et recettes. Celle-ci correspond à une écriture de régularisation des acomptes sur cessions perçus en 2012 et dont le solde de paiement intervient en 2013.

IV – LES INVESTISSEMENTS CONSOLIDES PREVUS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL EN 2013

A ces **68 848 003 €** de dépenses d'équipement prévus par le budget Ville, s'ajoutent également des investissements publics prévus sur le territoire d'Aix.

D'autres organismes, tous liés à la commune à des degrés divers, sont en effet appelés à investir sur ce même territoire.

Il s'agit en premier lieu des budgets annexes de l'Eau et de l'Assainissement, puis de la Communauté du Pays d'Aix dont la Ville d'Aix-en-Provence est la composante principale.

Dépenses d'équipement prévues par les budgets annexes :

Service de l'Eau	7 125 000 €
Service de l'Assainissement	6 585 000 €
TOTAL	13 710 000 €

Dépenses d'équipement prévues par la C.P.A :

Montant des Investissements inscrits sur le Budget Général de la CPA : 7,6M€

Dont notamment :

➤ Aix RD9 – la Grassie	300 000 €
➤ Aix PAA 2009 Langevin/Lavoisier	730 000 €
➤ Aix PAA2011 Eiffel	125 000 €
➤ Aix Pioline Parking CH Pioline RD9	200 000 €
➤ Aix Pioline giratoire RIS	100 000 €
➤ Aix Pioline FDC ensoleillée	500 000 €
➤ Aix Pioline G. du Vair Pont de l'Arc	80 000 €
➤ Aix Pioline itinéraire piétons	30 000 €
➤ Salle de spectacle AP	85 653 €
➤ Chapelle des Pénitents Blancs	105 000 €
➤ Parvis chapelle Pénitents Blancs	100 000 €
➤ Chapelle Pénitents Blancs Aix	1 500 000 €
➤ Plan d'Aillane	30 000 €
➤ Train ter	208 750 €
➤ Modernisation Marseille Aix phase 2	260 000 €
➤ ANRU Aix	1 000 000 €
➤ ESR Aix en Provence AP/CP	2 310 000 €

**Montant des Investissements inscrits sur le Budget Annexe des transports de la
CPA : 27M€**

Dont notamment :

➤ Gare routière Aix	5 000 000 €
➤ Parc Relais Malacrida	4 000 000 €
➤ Création couloirs bus centre ville	250 000 €
➤ Création couloirs bus Malacrida	1 250 000 €
➤ Création couloirs bus Krypton centre ville	42 000 €
➤ Pôle échange plan d'Aillane	3 800 000 €
➤ Pôle échange Krypton	11 000 000 €
➤ BHNS échangeur Pont de l'Arc	442 000 €
➤ BHNS ligne B	440 000 €
➤ Itinéraire bus RD9-A51	840 000 €

Cumulées avec nos propres prévisions budgétaires c'est en fait plus de 117M€ qui seront effectivement investis en 2013 sur le territoire Aixois.

En conclusion, je vous demanderais, Mes Chers Collègues, de bien vouloir délibérer sur ce projet de budget et sur les décisions concomitantes, fidèles aux orientations budgétaires présentées le 17 Décembre 2012 et de décider :

- **D'APPROUVER**, par chapitre budgétaire, les inscriptions de crédits en dépenses et en recettes de chacune des sections – investissement et fonctionnement – du budget principal de la Ville.

- **DE MAINTENIR** les taux d'imposition à la taxe d'habitation à 18,94 % celui de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 17,64 % et celui de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 12,37 %.

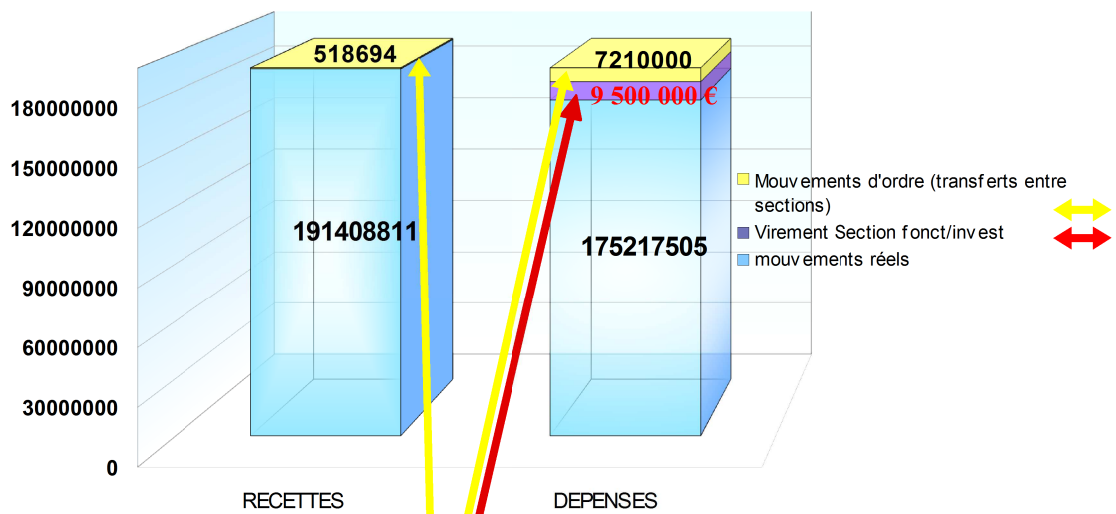
I – LES GRANDES MASSES BUDGETAIRES

Le budget primitif global 2013 s'établit à 311 127 382 €.

Il s'équilibre à 191 927 505 € en fonctionnement et à 119 199 877 € en investissement, en intégrant les mouvements d'ordre.

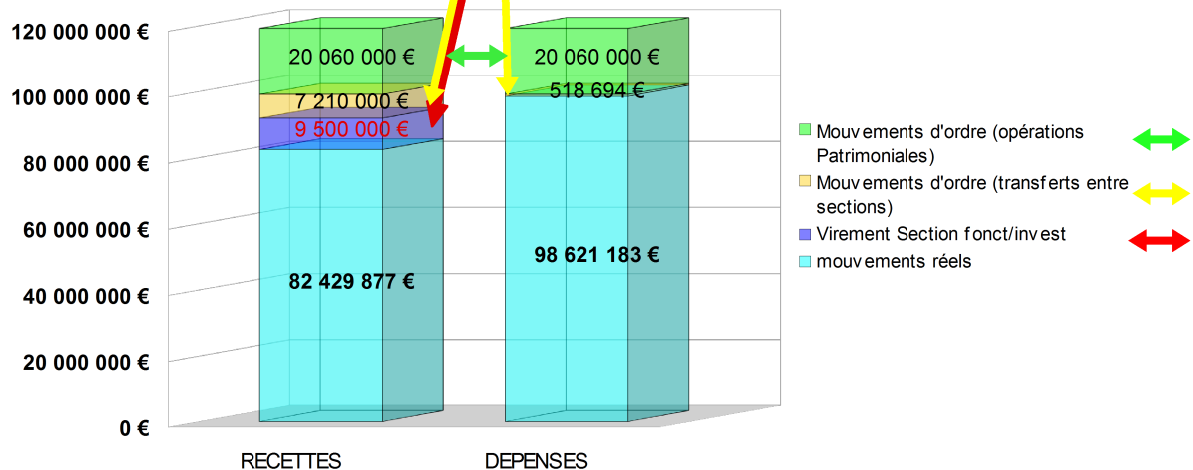
Fonctionnement 191 927 505 €

FONCTIONNEMENT



Investissement 119 199 877 €

INVESTISSEMENT



Le prélèvement sur la section de fonctionnement (9 500 000 €) et les ressources propres de la section d'investissement (26 922 196 €) couvrent largement le remboursement en capital de la dette de 11 700 000 €.

Par ailleurs, les contrats revolving s'équilibrent en dépenses / recettes pour un montant de 10 313 180€ et les remboursements temporaires d'emprunts à 4 000 000 €.

COMPARAISON DES MASSES BUDGÉTAIRES EN MOUVEMENTS RÉELS

BUDGET PRIMITIF 2012 / BUDGET PRIMITIF 2013

α) – Fonctionnement

RECETTES 2012	RECETTES 2013	EVOLUTION 2012/2013
188 357 643 €	191 408 811 €	1,62 %
DEPENSES 2012	DEPENSES 2013	EVOLUTION 2012/2013
170 282 950 €	175 217 505 €	2,9 %

β) Investissement

RECETTES 2012	RECETTES 2013	EVOLUTION 2012/2013
83 901 976 €	82 429 877 €	-1,75 %
DEPENSES 2012	DEPENSES 2013	EVOLUTION 2012/2013
101 976 669 €	98 621 183 €	- 2,77 %

II – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Elle s'équilibre à **191 927 505 €** en prenant en compte les mouvements d'ordre qui s'élèvent à **16 710 000 €** en dépenses et **518 694 €** en recettes.

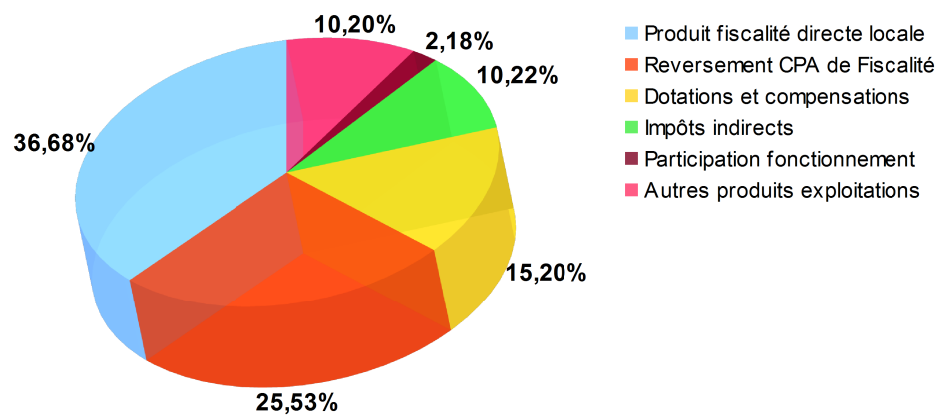
Les 16 710 000 € de mouvements d'ordre, en dépenses de fonctionnement, correspondent à :

- 7 110 000 € de dotation aux amortissements et provisions
- 9 500 000 € de virement à la section d'investissement
- 100 000 € de charges exceptionnelles correspondant à des régularisations comptables sur l'actif de la Ville.

Les 518 694 € de mouvements d'ordre en recettes de fonctionnement correspondent aux transferts entre sections.

A/ Les Recettes réelles de fonctionnement :

191 408 811 €



RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2012	2013	Ecart	Pourcentage évolution 2012 / 2013
Produit fiscalité directe locale	67 200 000 €	70 200 000 €	3 000 000 €	4,46%
Reversement Fiscalité CPA	47 010 764 €	48 866 950 €	1 856 186 €	3,95
Dotations et compensations	30 243 895 €	29 088 009 €	-1 155 886 €	-3,82%
Impôts indirects et taxes	19 955 000 €	19 558 000 €	-397 000 €	-1,99%
Participation fonctionnement	3 990 334 €	4 174 957 €	184 623 €	4,63%
Autres produits exploitations	19 957 650 €	19 520 895 €	-436 755 €	-2,19%
TOTAL	188 357 643 €	191 408 811 €	3 051 168 €	1,62%

Le volume des recettes réelles de fonctionnement par rapport au BP 2012 (188 357 643 €) se caractérise par :

- Poste fiscalité directe locale : une augmentation de plus de 3 000 000 € des produits de la fiscalité, liée notamment à l'impact du coefficient de revalorisation forfaitaire des bases fiscales et au dynamisme de l'assiette d'imposition.
- Reversement de fiscalité de la CPA : une évolution de 3,95 % des reversements de fiscalité de la CPA .
- Poste dotations et compensation de l'Etat : une baisse sensible des dotations de l'Etat
 - La DGF subit les effets de la poursuite de la péréquation sur la part garantie (-720 000 €)
 - La Dotation de Solidarité Urbaine est en baisse progressive de – 379 786 € (1 139 357 € en 2013 contre 1 519 143 € en 2012, liée à la 2^{ème} année de sortie de l'éligibilité
 - Les dotations de compensation sont elles aussi affectées par une diminution tendancielle
- Poste Impôts indirects et taxes :
 - Le montant prévisionnel du produit des jeux est en baisse de 400 000 €, soit -5,4 %
 - Le produit des droits de mutation est également révisé à la baisse.

➤ Poste participations de fonctionnement :

Ce poste est relativement stable.

➤ Poste autres produits d'exploitation :

Ce poste se caractérise par une légère diminution de plus de 2 %. Ceci est principalement lié au fait qu'en 2012, ce poste incluait un produit exceptionnel de 950 000 € lié à la redevance capitalisée versée par la SACOGIVA dans le cadre d'un bail emphytéotique avec la Ville sur le site attenant à l'école primaire Giono (anciens appartements de fonction des instituteurs).

Sans ce produit exceptionnel, l'évolution de ce poste est +2,7 %.

Il inclut notamment les produits des régies pour 8 575 855 €, dont les prévisions prennent en compte l'impact de l'augmentation tarifaire de +3 % votée le 17 décembre 2012 sur les tarifs 2013.

Présentation des principales recettes par catégorie :

Produits de la fiscalité directe locale **70 200 000 €**

Reversement CPA de Fiscalité **48 866 950 €**

Dont :

- Allocation de compensation : 24 914 371 €
- Dotation de solidarité communautaire : 23 942 028 €

Dotations et Compensations **29 088 009 €**

Dont :

- Part forfaitaire de la DGF : 24 100 000 €
- Dotation de solidarité urbaine : 1 139 357 €
- Dotation globale de décentralisation : 515 492 €
- Dotation spéciale instituteurs : 56 160 €
- Compensation Taxe Professionnelle 813 000 €
- Compensation Taxe Habitation 2 166 000 €
- Compensation Taxe Foncière 298 000 €

Impôts indirects et taxes **19 558 000 €**

Dont :

- Produit des jeux : 7 000 000 €
- Taxe additionnelle aux droits de mutation : 7 200 000 €
- Taxe sur l'électricité : 3 400 000 €

Participations fonctionnement **4 174 957 €**

Dont :

- Contrat Jeunesse 510 000 €
- Contrat Petite Enfance 950 000 €
- Remboursement des repas des crèches à la
Caisse des écoles 700 000 €
- Participation Conseil Général Crèches 190 000 €

- Participation Etat Conservatoire 185 000 €

Autres Produits d'exploitation **19 520 895 €**

Dont :

- Stationnement sur voirie 3 300 000 €
- Gestion Espace Public (redevances des terrasses et foires et marchés) 2 500 000 €
- Loyers 622 000 €
- Remboursement des prestations Ville de l'EPCC Ecole Supérieure d'Art 1 842 000 €
- Etablissement thermal 381 122 €

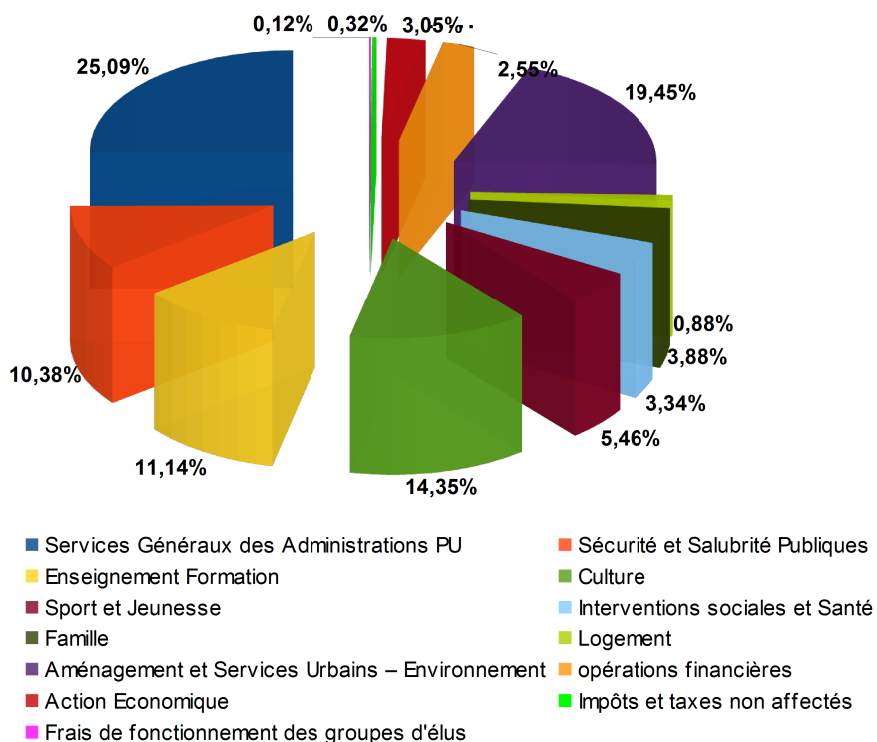
B/ Les dépenses réelles de fonctionnement : **175 217 505 €**

Les dépenses réelles de fonctionnement évoluent de 170 282 950 € en 2012 à 175 217 505 €, soit + 2,9 %.

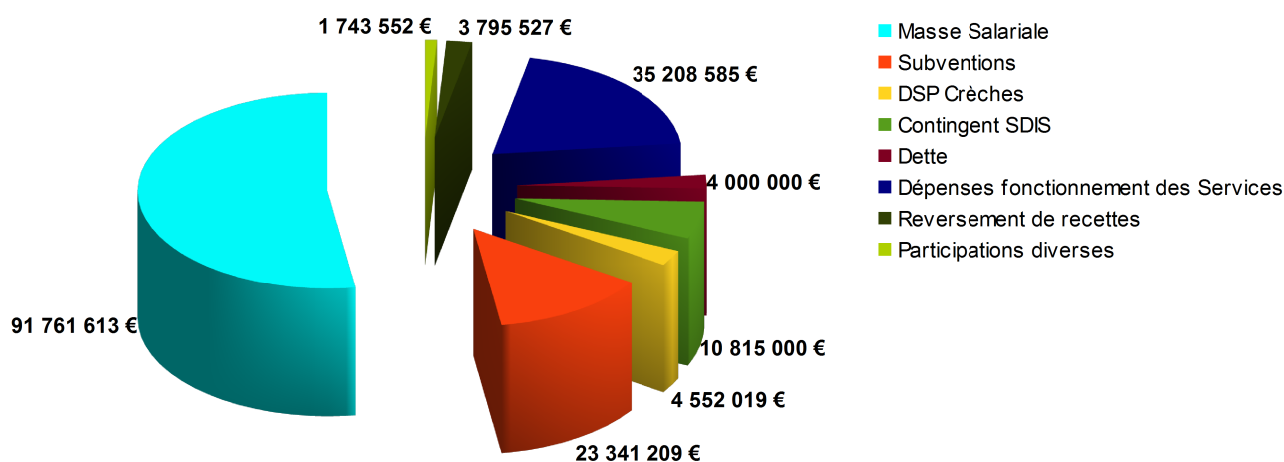
Elles se ventilent comme suit :

Répartition des Dépenses Réelles de Fonctionnement

Par chapitre :



Par catégories de dépenses :



a) La masse salariale : 91 761 613 €

Elle constitue le poste le plus important des dépenses de fonctionnement avec un montant de 91 761 613 € (chapitre 012) en 2013. Elle évolue de +1,36 % (90 528 731 € en 2012).

La masse salariale 2013 est impactée par les mesures suivantes :

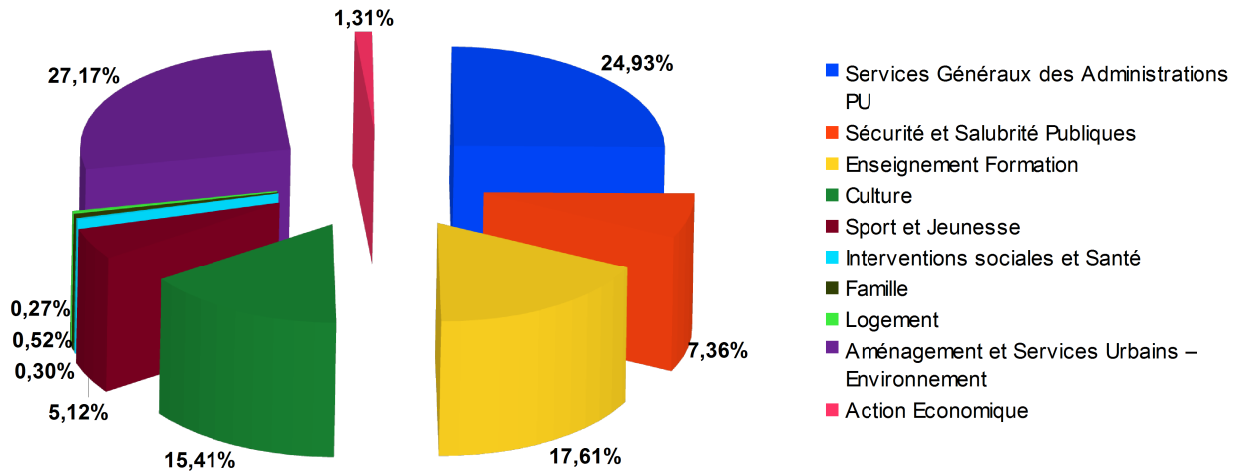
- mesures réglementaires obligatoires :

- évolution de la cotisation patronale CNRACL sur les agents titulaires et stagiaires : +0,1 % mis en place depuis le 01/11/2012 et +1,35 % à compter du 01/01/2013
- Rétablissement à 1% de la cotisation CNFPT au 01/01/2013 : + 0,1 %
- Augmentation du SMIC et des bas salaires
- Effet report des mesures concernant les catégories B intervenues en 2012 pour les filières culturelles et administratives

- mesures sociales :

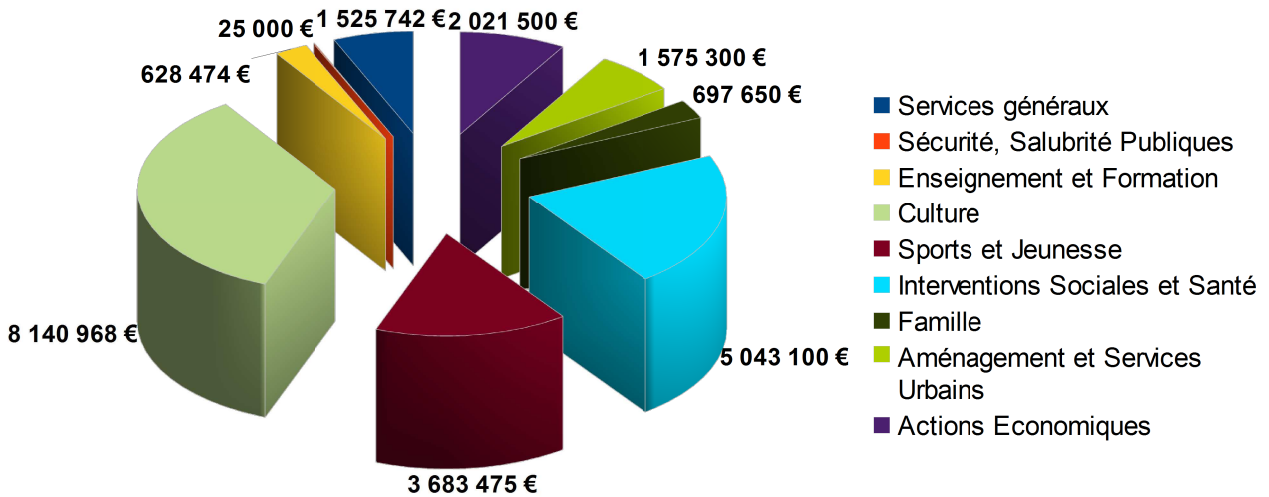
- participation aux dépenses de mutuelle pour la couverture santé des agents de la Ville
- Etude d'une revalorisation du régime indemnitaire des agents de catégorie C

• Masse salariale par chapitre



b) Les subventions :

23 341 209 €



1) les subventions aux associations :

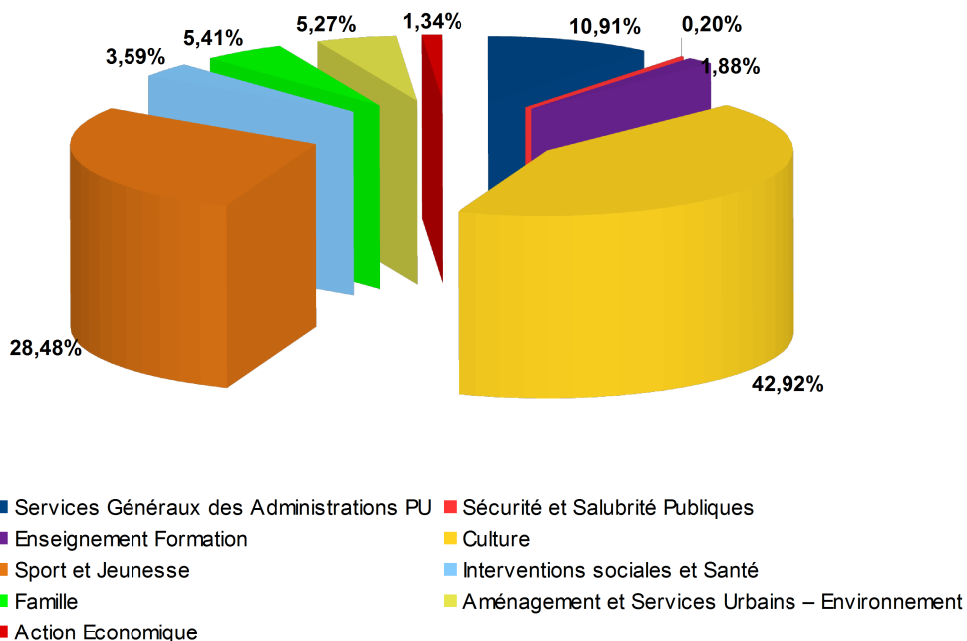
12 706 283 €

Elles représentent un montant global de 12 805 233 €, les plus importantes étant prévues pour :

● Le Festival International d'Art Lyrique :	1 242 974 €
● L'association du théâtre du Jeu de Paume :	915 000 €
● Théâtre danse littérature	797 000 €
● Le Centre Chorégraphique National :	325 000 €
● Marseille Provence 2013 :	1 664 684 €
● Le contrat jeunesse :	714 000 €
● Vie culturelle	441 500 €
● Les divers clubs sportifs conventionnés :	1 160 000 €
● Crèches privées :	611 850 €
● Aide sociale frais communs :	871 000 €
● Centres sociaux :	392 900 €
● CUCS	372 100 €

Leur répartition par secteur fonctionnel est la suivante :

Subventions aux Associations de Droit Privé



<u>2) Les subventions aux organismes publics :</u>	9 229 044 €
● Le CCAS :	4 675 000 €
● L'Office Municipal du Tourisme :	1 840 000 €
● La Caisse des Ecoles :	384 544 €
● Ecole Supérieure d'Art :	2 320 000 €
 <u>3) Les subventions exceptionnelles :</u>	 1 405 882 €
Dont :	
Mission réhabilitation (opération de revitalisation du centre ville)	900 000 €
 c) <u>Contingent d'incendie</u>	 <u>10 815 000 €</u>
 d) <u>Participations diverses</u>	 <u>1 743 552 €</u>
Dont :	
Enseignement privé 1er degré	1 050 000 €
Syndicats intercommunaux (SMED, Touloubre, SABA, SI Réémetteur TV)	266 552 €
Mission locale	227 000 €
 e) <u>Délégation de service public des crèches</u>	 <u>4 552 019 €</u>
 f) <u>Les dépenses de fonctionnement des services</u>	 <u>35 208 585 €</u>
 Affectées comme suit :	
● Chapitre 920 « Administration Générale »	19 533 066 €
● Chapitre 921 « Sécurité, Salubrité Publiques »	599 015 €
● Chapitre 922 « Enseignement, Formation »	1 676 657 €
● Chapitre 923 « Culture »	2 757 414 €
● Chapitre 924 « Sport et Jeunesse »	1 145 760 €
● Chapitre 925 « Interventions Sociales & Santé »	433 741 €
● Chapitre 926 « Famille »	470 000 €

- Chapitre 927 « Logement » 1 47 200 €
- Chapitre 928 « Aménagements et Services Urbains, Environnement » 5 086 732 €
- Chapitre 929 « Action Economique » 579 800 €
- Chapitres 931 , 933 et 936 « Opérations non ventilées » 872 000 €

g) Reversement de recettes **3 795 527 €**

- reversement taxe de séjour à l'Office du Tourisme 1 100 000 €
- reversement d'une partie du produit stationnement voirie
à la SEMEPA 2 232 000 €
- reversement au Casino dans le cadre des Manifestations
Artistiques de Qualité 361 527 €
- Reversement régie EPCC 102 000 €

h) L'intérêt de la dette **4 000 000 €**

Même si 2013 s'annonce plus favorablement en terme de liquidité et donc d'évolution des marges les intérêts sur les contrats de 2012 sont grévés de marges élevées. Nos prévisions restent toujours prudentes et anticipent les incertitudes liées au marché financier et au risque d'augmentation des taux et des problèmes de financement. L'agence de financement n'étant toujours pas encore créée, persistent des risques de liquidité.

2013

III – LA SECTION D’INVESTISSEMENT

Elle s'équilibre à **119 199 877 €**, en incluant les mouvements d'ordre pour **20 578 694 €** en dépenses et **27 270 000 €** en recettes auquel se rajoute le virement de la section de fonctionnement de 9 500 000 €.

Ces derniers correspondent à des écritures comptables ne générant ni encaissement ni sortie de fonds :

- Virement de la section de fonctionnement
- Dotations aux amortissements et provisions
- Intégrations d'actifs dans le patrimoine de la Ville par crédit des comptes 20 et 238 (études et avances sur immobilisations et débit du compte 21 (immobilisations corporelles))

A/ Les recettes réelles d'investissement :

82 429 877 €

L'évolution des recettes réelles de l'investissement se caractérise cette année par :

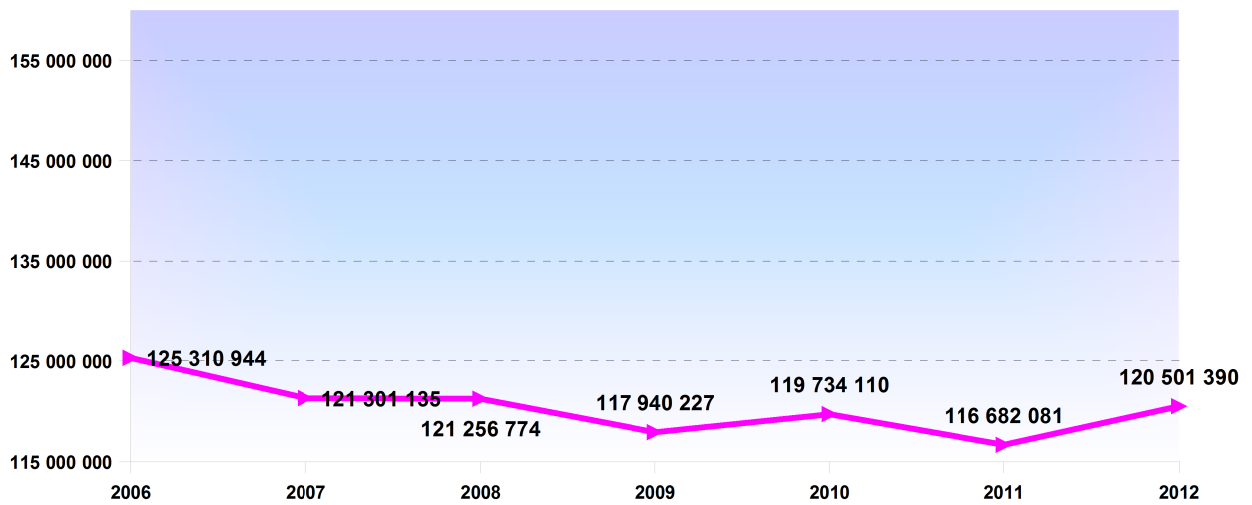
- un niveau toujours élevé de subventions proportionnel aux volumes d'investissement sur les grands équipements, de plus de 12 M€
- un montant important de produit prévisionnel des cessions (chapitre 95)
- une augmentation sensible du FCTVA, proportionnelle à l'augmentation des investissements réalisés avec un montant prévisionnel de 9,2 M€

L'emprunt est prévu pour un montant de **25 000 000 €** face à des dépenses d'équipement de **68 848 003 €**, dont **4 622 863 € de subventions d'équipements versées** .

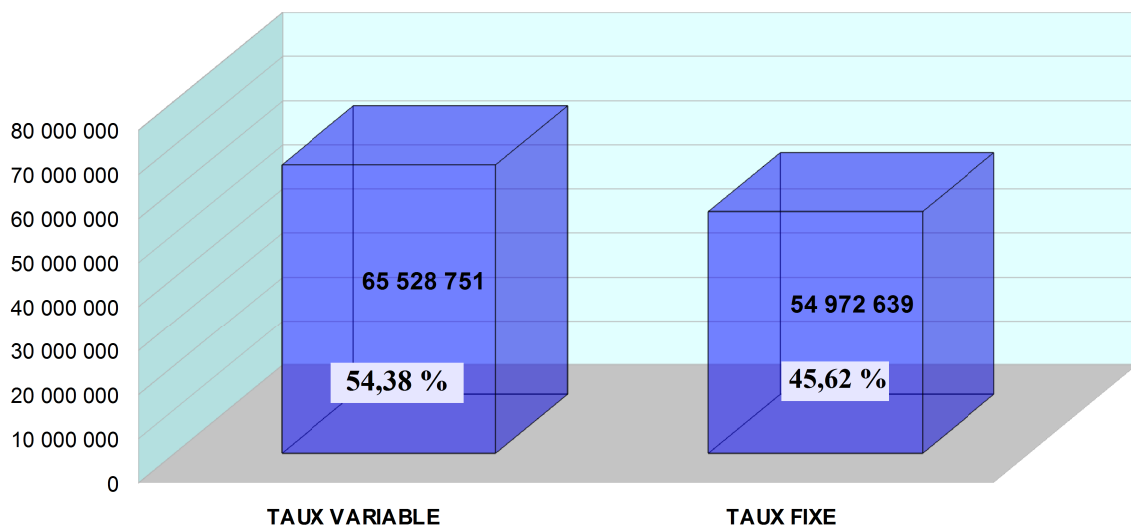
A côté de cet emprunt classique, la Ville utilise, pour des périodes d'ajustement plus ou moins brèves, le crédit long terme renouvelable (CLTR) à hauteur de 10 313 180 € (dépense / recette) au compte 16449 ainsi qu'un montant de 4 000 000 € (dépense / recette) prévu au titre des remboursements temporaires d'emprunts.

Il s'agit là d'une solution financièrement intéressante dans la mesure où les intérêts ne courent que durant la période de mobilisation effective des sommes empruntées, ce qui nous permet d'ajuster au plus près le recours aux emprunts classiques plus rigides.

Capital Restant Dû



Répartition de l'Encours de la Dette par Taux



Les principales recettes traditionnelles externes de la section d'investissement sont les suivantes :

- Le Fonds de Compensation de la TVA 9 200 000 €
- Le produit des amendes de police : 3 800 000 €
- Le produit de la Taxe d'aménagement (ex TLE) : 1 500 000 €
- Les cessions d'immobilisations : **12 320 000 €**

Les plus importantes sont :

- le solde de la vente d'Hôtel de Caumont 7 000 000 €

(locaux ancien conservatoire)	
- vente 6 logements Jean-Jaurès	1 215 000 €
- ventes 6 logements J. Isaac,	962 100 €
- vente Les Floralties	1 700 000 €
- vente 9 rue P. et M. Curie	482 000 €
● Les subventions d'équipement attendues :	<u>12 422 196 €</u>

Les principales opérations cofinancées sont le nouveau Conservatoire de Musique, l'Aménagement Quartiers Est, l'Ecole de Musique et la Salle des Fêtes des Milles, l'Ensoleillée, le Centre de Congrès Carnot et doublement Arc de Meyran.

B/ Les dépenses réelles d'investissement : **98 621 183 €**

Les dépenses réelles d'investissement se décomposent en :

- dépenses d'équipement
- remboursement en capital de la dette (dépense obligatoire)
- autres dépenses diverses.

a) **Les dépenses d'équipement**

Les dépenses d'équipement de la Ville répertoriées dans les comptes 20 (études), 21 (immobilisations corporelles) et 23 (travaux en cours) s'élèvent à **68 848 003 €**

Les priorités sont portées sur :**- les équipements**

- le nouveau Conservatoire de Musique
- l'équipement musical du nouveau conservatoire de musique
- le Centre des congrès Carnot
- la Médiathèque Li Campaneto
- l'école de musique et salle des fêtes des Milles
- la fourrière et refuge animal

- les équipements sportifs

Terrain synthétique de Puyricard
vestiaire house club de Puyricard

- les Universités

- Plan Campus
- Contrat de Plan Etat Région

- la rénovation urbaine Corsy/Beisson

- projet ANRU

- l'infrastructure voirie

- aménagement des quartiers Est et Sud
- Arc de Meyran
- l'enseillée

- la voirie et l'éclairage public

- plan d'entretien voirie
- rénovation de l'éclairage public
- renouvellement du PC Magali (régulation des feux)

- les équipements mécaniques de nettoyage**- les parcs et espaces verts**

- **les écoles**
 - plan de rénovation des écoles

- **la restauration du patrimoine**
 - église de la Madeleine
 - hôtels particuliers

Elles sont classées en trois rubriques :

- ▶ Les opérations importantes qui font l'objet d'une programmation pluriannuelle

- ▶ Les opérations globalisées qui correspondent aux travaux d'entretien ou de renouvellement du patrimoine communal et les opérations structurantes sur un an.

- ▶ Les subventions d'équipements

1-Les opérations qui font l'objet d'une programmation pluriannuelle : 44 933 102 €

Chapitre 900 – Services généraux : **3 984 000 €**

Dont :

- Centre des Congrès Carnot 1 784 000 €
- Ecole de musique et salle des fêtes 2 000 000 €

Chapitre 901 – Sécurité et salubrité publiques : **900 000 €**

- Transfert SPA 900 000 €

Chapitre 902 – Enseignement et formation : **750 000 €**

Dont :

- Rénovation des écoles 500 000 €
- Restauration scolaire en self service 250 000 €

Chapitre 903 – Culture : **8 088 750 €**

Dont :

- Eglise de la Madeleine : 1 615 000 €
- Equipement musical nouveau conservatoire 1 958 000 €
- Façade Hôtel de Caumont 1 200 000 €
- Hôtel château Renard 285 000 €
- Médiathèque Li Campaneto 600 000 €
- Restauration œuvres d'art 200 000 €
- Interventions patrimoines d'urgence 400 000 €

Chapitre 904 – Sport et jeunesse : **1 998 233 €**

Dont :

- Maison des Arts martiaux 312 000 €
- Terrain synthétique-vestiaires-gradins-club house
Val de l'Arc 786 233 €
- Terrain synthétique Puyricard 900 000 €

Chapitre 905 – Interventions sociales et santé **250 000 €**

Accessibilité aux handicapés 250 000 €

Chapitre 908 – Aménagement et services urbains – **28 962 119 €**

Environnement

Dont :

- Réserves foncières : 2 000 000 €
- Travaux ZAC Sextius-Mirabeau : 11 706 000 €
- Aménagement quartier EST 2 765 000 €
- Doublement Arc de Meyran 930 000 €
- Grassie– Passerelle, plate-forme bus-carrefour 805 000 €
- Galerie Krypton 350 000 €
- La Bedoule 350 000 €
- Requalification voirie PPI 1 000 000 €
- Plan Campus 1 500 000 €
- Projet ANRU 2 862 085 €
- RD 14 Maternité 360 000 €
- Rénovation éclairage public 1 000 000 €
- Renouvellement PC Magali 1 200 000 €

2-Les opérations globalisées et opérations structurantes :**19 292 038 €**

Leur ventilation par fonction est la suivante :

Chapitre 900 – Services généraux des administrations publiques locales**5 596 623 €**

Sont regroupées dans ce chapitre les dépenses d'entretien des bâtiments communaux, d'acquisition de matériels et de fournitures de bureau, d'équipements informatiques, d'entretien du parc automobile, les travaux dans les cimetières, les mises aux normes de sécurité, etc.

Dont:

Travaux de bâtiments	915 000 €
Rénovation parc des chaufferies	500 000 €
Sécurité installations électriques	100 000 €
Installations téléphoniques	140 000 €
Centre informatique et matériel réseaux	850 000 €
Matériel réseau	250 000 €
Acquisition mobilier matériel services municipaux	160 000 €
Démarche innovation et performance	195 000 €
Service hygiène et sécurité	170 000 €
Atelier réparation automobile	100 000 €
Véhicules électriques et gaz	540 000 €
Travaux funéraires et aménagement de cimetières	200 000 €
Cimetières	321 223 €
Atelier impression	100 000 €

Chapitre 901 – sécurité et salubrité publiques **94 310 €**

Dont :

- Médiation : 10 000 €
- Police Municipale : 65 000 €
- Service Communal d'Hygiène et de Santé : 19 310 €

Chapitre 902 – Enseignement et formation **1 525 378 €**

Dont :

- Travaux de bâtiment dans les écoles : 880 000 €
- Acquisition de mobilier et matériel dans les écoles : 155 000 €
- Matériel informatique écoles 1er degré 100 000 €
- Restauration scolaire et self 210 000 €
- Sécurité et installations 128 000 €

Chapitre 903 – Culture **1 162 227 €**

Dont

- Service Archéologie : 124 500 €
- Aménagement dépôt Archéologie 150 000 €
- Petites allumettes 170 000 €
- Monuments classés : 52 000 €
- Conservatoire Darius Milhaud : 196 400 €
- Bâtiments culturels : 40 000 €
- Aménagement locaux ancien Archevêché : 65 000 €
- Autres équipements beaux arts : 53 513 €
- Acquisitions oeuvres d'art : 40 000 €

Chapitre 904 – Sports et Jeunesse **1 287 000 €**

Dont :

- Bâtiments sportifs : 260 000 €
- Gymnases : 220 000 €
- Stades : 277 000 €
- Equipements sportifs et loisirs : 232 000 €
- Toiture gymnase Val de l'Arc: 150 000 €

Chapitre 905 – Interventions sociales et santé **493 500 €**

Dont :

- Centres Sociaux : 65 000 €
- Accessibilité handicapés : 90 500 €
- Services sociaux 40 000 €
- Travaux des bâtiments et commission de sécurité : 40 000 €
- Centre hébergement Henri Dunant 150 000 €

Chapitre 906 : Famille **400 000 €**

Dont :

- Travaux crèches : 400 000 €

Chapitre 908 – Aménagement et Services urbains, **8 662 000 €**

Environnement

Dont :

- Voirie : 2 171 500 €
- Pavé – plan de mise en accessibilité de la voirie 100 000 €
- Aménagement grosses réparations pluvial 510 000 €
- Confortement des ouvrages d'art : 550 000 €
- Eclairage public : 900 000 €
- Installation mobilier urbain extra-muros : 450 000€
- Balayage : 970 000 €
- Aménagement espace public /jardins espaces verts 713 000 €
- Programme pour les CIQ : 447 000 €
- Signalisation lumineuse, verticale, circulation,bornes, sécurité routière : 917 000 €

Chapitre 909 – Action Economique **71 000 €**

Dont :

Jalonnement directionnel : 50 000 €

Jalonnement hôtelier : 21 000 €

3) Les subventions d'équipement : **4 622 863 €**

Chapitre 900 – Services généraux des administrations publiques locales **5 000 €**

Chapitre 902 – Enseignement et formation : **1 905 612 €**

Contrat de Plan Etat Région (CPER) 1 905 612 €

Chapitre 903 – Culture : **1 103 050 €**

Fondation des Milles 150 000 €

Fondation Vasarely 357 050 €

Festival International de Musique 80 000 €

Place d'Albertas 450 000 €

Théâtre du Jeu de Paume 50 000 €

Vie culturelle 16 000 €

Chapitre 907 – Logement : **1 000 000 €**

OPHLM 1 000 000 €

Chapitre 908 – Aménagement et Services urbains : **549 201 €**

Esthétique réseaux SMED 90 000 €

Mur anti-bruit Val Saint André 187 201 €

Subvention FAR 200 000 €

Zone rénovation secteur sauvegardé 72 000 €

Chapitre 909 – Action économique : **60 000 €**

b) Le remboursement de la dette est prévu :

- au compte 1641 pour 9 926 430 € de remboursement d'emprunts classiques,
- au compte 16441 pour 1 773 570 € d'amortissement des contrats revolving (CLTR) auquel pourra s'ajouter le remboursement des contrats revolving à hauteur du montant mobilisé, plafonné à 10 313 180 € (dépense/recette) sur le compte 16449
- au compte 16451 (remboursements temporaires sur emprunts) : 4 000 000 € (dépense/recette)

c) Les autres dépenses diverses comprennent :

- dépôt et cautionnement: 3 010 000 €
- les avances sur marchés : 600 000 €
- le compte de tiers : 150 000 €

La somme prévue sur dépôt et cautionnement figure en dépenses et recettes. Celle-ci correspond à une écriture de régularisation des acomptes sur cessions perçus en 2012 et dont le solde de paiement intervient en 2013.

IV – LES INVESTISSEMENTS CONSOLIDES PREVUS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL EN 2013

A ces **68 848 003 €** de dépenses d'équipement prévus par le budget Ville, s'ajoutent également des investissements publics prévus sur le territoire d'Aix.

D'autres organismes, tous liés à la commune à des degrés divers, sont en effet appelés à investir sur ce même territoire.

Il s'agit en premier lieu des budgets annexes de l'Eau et de l'Assainissement, puis de la Communauté du Pays d'Aix dont la Ville d'Aix-en-Provence est la composante principale.

Dépenses d'équipement prévues par les budgets annexes :

Service de l'Eau	7 125 000 €
Service de l'Assainissement	6 585 000 €
TOTAL	13 710 000 €

Dépenses d'équipement prévues par la C.P.A :

Montant des Investissements inscrits sur le Budget Général de la CPA : 7,6M€

Dont notamment :

➤ Aix RD9 – la Grassie	300 000 €
➤ Aix PAA 2009 Langevin/Lavoisier	730 000 €
➤ Aix PAA2011 Eiffel	125 000 €
➤ Aix Pioline Parking CH Pioline RD9	200 000 €
➤ Aix Pioline giratoire RIS	100 000 €
➤ Aix Pioline FDC ensoleillée	500 000 €
➤ Aix Pioline G. du Vair Pont de l'Arc	80 000 €
➤ Aix Pioline itinéraire piétons	30 000 €
➤ Salle de spectacle AP	85 653 €
➤ Chapelle des Pénitents Blancs	105 000 €
➤ Parvis chapelle Pénitents Blancs	100 000 €
➤ Chapelle Pénitents Blancs Aix	1 500 000 €
➤ Plan d'Aillane	30 000 €
➤ Train ter	208 750 €
➤ Modernisation Marseille Aix phase 2	260 000 €
➤ ANRU Aix	1 000 000 €
➤ ESR Aix en Provence AP/CP	2 310 000 €

Montant des Investissements inscrits sur le Budget Annexe des transports de la CPA : 27M€

Dont notamment :

➤ Gare routière Aix	5 000 000 €
➤ Parc Relais Malacrida	4 000 000 €
➤ Création couloirs bus centre ville	250 000 €
➤ Création couloirs bus Malacrida	1 250 000 €
➤ Création couloirs bus Krypton centre ville	42 000 €
➤ Pôle échange plan d'Aillane	3 800 000 €
➤ Pôle échange Krypton	11 000 000 €
➤ BHNS échangeur Pont de l'Arc	442 000 €
➤ BHNS ligne B	440 000 €
➤ Itinéraire bus RD9-A51	840 000 €

Cumulées avec nos propres prévisions budgétaires c'est en fait plus de 117M€ qui seront effectivement investis en 2013 sur le territoire Aixois.

En conclusion, je vous demanderais, Mes Chers Collègues, de bien vouloir délibérer sur ce projet de budget et sur les décisions concomitantes, fidèles aux orientations budgétaires présentées le 17 Décembre 2012 et de décider :

- **D'APPROUVER, par chapitre budgétaire, les inscriptions de crédits en dépenses et en recettes de chacune des sections – investissement et fonctionnement – du budget principal de la Ville.**
- **DE MAINTENIR les taux d'imposition à la taxe d'habitation à 18,94 % celui de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 17,64 % et celui de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 12,37 %.**